



Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## LBPAM ACTIONS MIDCAP

Action E : FR0010302679

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La SICAV relève de la classification "Actions de pays de la zone euro".

Son objectif de gestion est d'offrir un portefeuille composé de valeurs de petites et moyennes sociétés de la zone euro, univers d'investissement de plus d'un millier d'entreprises à des souscripteurs qui souhaitent bénéficier de la dynamique de ces valeurs. L'action du gérant vise à tirer parti des perspectives de croissance de ces entreprises, en privilégiant une diversité de secteurs d'activité afin d'obtenir, sur la période de placement recommandée (supérieure à 5 ans), une performance supérieure à celle des marchés de petites et moyennes capitalisations de la zone euro.

Le choix des actions s'effectue en fonction de la qualité intrinsèque des sociétés ainsi que des perspectives d'évolution de leurs secteurs d'activité. La politique de gestion vise à sélectionner des titres, principalement de sociétés de petites et moyennes capitalisations, dont le potentiel de valorisation et la capacité bénéficiaire sont estimés les plus attractifs.

L'analyse fondamentale menant à la sélection de valeurs est réalisée selon le processus suivant, qui fait appel à différentes sources de valeur ajoutée :

- Analyse financière et boursière des valeurs.
- Analyse des qualités intrinsèques de la société et de son management.
- Contacts réguliers avec les dirigeants de sociétés qui sont un élément clé de la génération d'idées d'investissement afin d'apprécier la qualité des équipes managériales, et d'appréhender au mieux les modèles économiques et la stratégie des entreprises.

Le risque associé à ces choix est pris en compte à chaque étape de la construction du portefeuille.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT a délégué à TOCQUEVILLE FINANCE SA une partie de la gestion financière du portefeuille de la SICAV afin de faire bénéficier les actionnaires de la connaissance et de la recherche fondamentale réalisée par TOCQUEVILLE FINANCE SA sur la classe d'actif des petites et moyennes capitalisations. Pour plus de précision sur la nature des opérations déléguées, merci de vous référer au prospectus de la SICAV.

L'exposition du portefeuille aux actions de la zone euro, au minimum de 60 % est obtenue par des investissements en direct, ou par le biais d'OPC (dans la limite de 10 % de l'actif net) ainsi que par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tout en respectant un investissement de 75 % minimum en titres de sociétés éligibles au PEA et en parts ou actions d'OPC éligibles au PEA.

La SICAV peut également investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire de catégorie "Investissement Grade" correspondant à une notation minimale BBB-/Baa3. Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives. La SICAV ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés.

A partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, notation minimales à l'acquisition et en détention), la Société de gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de l'acquisition du titre et de sa conservation ou de sa cession en cas d'évolution de la notation du titre.

Essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, la SICAV se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 25 % de l'actif net.

La SICAV peut recourir, dans la limite de 10% de l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices, change et taux, pour poursuivre son objectif de gestion.

La SICAV est éligible au PEA et peut servir de support d'unité de compte des contrats d'assurance-vie proposés par LA BANQUE POSTALE.

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

L'action E est une action de capitalisation et/ou distribution.

Les rachats d'actions sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque important pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité : les marchés sur lesquels la SICAV intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces déréglés de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles la SICAV peut être amené à liquider, initier ou modifier ses positions.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Souscriptions auprès du réseau commercialisateur de LA BANQUE POSTALE :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2 % pour les souscriptions inférieures à 50 000 euros, taux maximum ;</li> <li>▪ 1,50 % pour les souscriptions supérieures ou égales à 50 000 euros et inférieures à 100 000 euros, taux maximum ;</li> <li>▪ 1 % pour les souscriptions supérieures ou égales à 100 000 euros, taux maximum.</li> </ul> </li> <li>■ Souscription auprès d'autres commercialisateurs : 2 %, taux maximum.</li> <li>■ Néant pour le réinvestissement des dividendes dans les trois mois à compter du jour de leur mise en paiement.</li> <li>■ Néant pour les souscriptions effectuées par un actionnaire consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative.</li> </ul>
Frais de sortie	■ Néant.
<p>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.</p> <p>L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</p>	

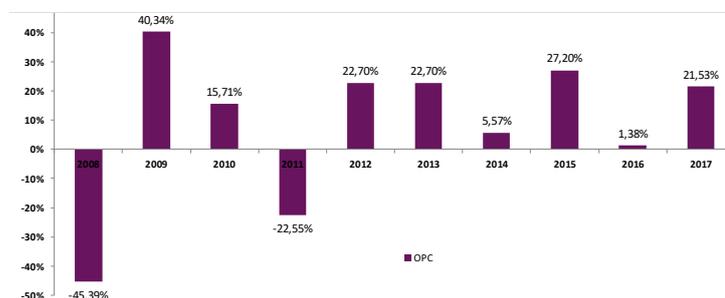
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	■ 1,55 % TTC.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	■ Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 29/09/2017 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



Le 30/09/11 : changement de l'indicateur de référence.  
 Le 26/09/14 : délégation partielle de la gestion financière du FCP à Tocqueville Finance S.A.  
 Les performances antérieures aux changements ont été réalisées dans un cadre de gestion qui n'est plus d'actualité.

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- L'OPCVM a été créé le 2 octobre 2000.
- L'action E a été créée le 22 mars 2006.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** : CACEIS BANK.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM** : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPCVM, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique de vote de TOCQUEVILLE FINANCE et le rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote de TOCQUEVILLE FINANCE sont disponibles sur les sites [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr) et/ou [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr), et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

**Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : auprès de la société de gestion et sur le site [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr).

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

**Fiscalité** : La fiscalité de l'Etat de l'OPCVM peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories d'actions** : auprès de la société de gestion et sur le site [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr).

La présente SICAV n'est pas ouverte aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 février 2018.